

Dossier d'inscription  
Les « vampires » énergétiques



@ : [formationstellura@gmail.com](mailto:formationstellura@gmail.com)

Site : [centretellura.be](http://centretellura.be)

# Formation les « vampires » énergétiques

## Contenus de la formation

Cette formation se propose de vous enseigner, durant une journée, les différentes facettes de la problématique du « vampirisme » énergétique, nous connaissons tous ou avons déjà croisé la route de ces personnes qui vous épuisent, et vous vident de votre énergie, juste par leur contact ou après avoir discuté quelques dizaines de minutes avec.

Nous étudierons les processus mis en œuvre par ces personnes et apprendrons à nous en protéger afin de ne plus subir la « vampirisation » de notre système énergétique.

Nous étudierons les lois, les règles et les facteurs influençant la transmission et la propagation des phénomènes énergétiques et les remèdes que nous pourrions mettre en action afin d'agir et ne plus subir.

## À qui s'adresse cette formation

Cette formation s'adresse aux personnes intéressées par l'énergétique en générale, à toutes les personnes désirant comprendre ce phénomène et se protéger de ces personnes qui nous « pompe notre énergie »

À toute personnes souhaitant comprendre cette énergie qui nous entoure, et dans laquelle nous vivons chaque jour, et désirant se crée un environnement sain afin d'améliorer son bien-être et celui de ses proches.

## **POSSIBILITÉ DE SUIVRE LE COURS EN DISTANCIEL**

### Le formateur :

**JAFER Dimitri** est kinésithérapeute spécialisé en thérapies énergétiques (acupuncture, qi gong tui na).

Passionné par l'étude de l'énergétique, il s'est formé dans ses différentes approches occidentales et orientales (bioénergie, géobiologie, Médecine Traditionnelle Chinoise, feng shui, ...) ce qui lui permet d'avoir une vision globale de nos disciplines et d'en embrasser les différentes implications sur le corps et l'esprit.

## Informations pratiques :

### Dates de la formation :

- Vendredi 11/10/2024

Horaire de 9h00 à 17h00

### Module : les échanges énergétiques

- Types de prédateurs
- Moyens d'action
- Technique de dévitalisation
- Protection des personnes
- Les cristaux dans l'environnement
- Le dodécaèdre
- Le rééquilibrage par les solides de Platon
- Wai Qi Liao Fa : diriger son énergie
- Les échanges avec le vivant
- Les arbres maitres
- Création d'un familier (introduction)

### Condition financière

- 100€ à régler comme suit:
  - 50€ faisant valeur d'inscription
  - 50€ au plus tard le jour de la formation

Inclus dans le prix :

- Le cours et syllabus
- Café et thé
- Le matériel pour la pratique

### Lieu de la formation

Centre Tellura

Rue Biname Bajart 32/2

5170 Bois de Villers

# Centre Tellura Centre de formation en énergétique

Administration : Rue Biname Bajart 32/2 5170 bois de villers

Mail : [formationstellura@gmail.com](mailto:formationstellura@gmail.com)

## Contrat d'inscription : Formation les « vampires » énergétiques

Modules	Nombre	Coût cours directs
Acompte faisant valeur d'inscription	1	50€
Les « vampires » énergétiques	1	50€
<b>Total à payer</b> sur le compte BE26 36310700 9329		100€

(Compléter lisiblement en caractères d'imprimerie majuscules – les documents illisibles seront refusés)

Nom et prénom : .....

Rue et n° : ..... Code Postal .....

Ville... Pays ..... Téléphone fixe : ..... Tél. portable : .....

E-mail : .....

Date de naissance : .....

EN PRÉSENTIEL	<input type="checkbox"/>
EN DISTANCIEL	<input type="checkbox"/>

Profession actuelle : .....

Connaissance en énergétique (si d'application) : .....

Le soussigné s'inscrit contractuellement aux cours complets cochés ci-dessus. Il confirme avoir pris connaissance des conditions générales et particulières ainsi que du programme et se déclare sans réserve d'accord avec elles. Il verse le montant requis au compte bancaire **BE26 36310700 9329** de le centre Tellura au moins 15 jours avant le début des cours. De son côté le centre Tellura s'engage à honorer les engagements annoncés dans sa documentation et à respecter les conditions générales. En s'inscrivant à a formation, le participant, autorise les prises de vue et leurs utilisations dans le cadre de la promotion des formations.

Signature du candidat

Centre Tellura

(Précéder la signature de la mention «**lu et approuvé**»)

Signature et cachet

Date : .....

# Conditions générales d'inscription

Le présent contrat lie le (la) candidat(e)-étudiant(e) soussigné(e) et le Centre Tellura.

1. Les formations sont ouvertes à toute personne ayant atteint ou atteignant dans le courant de l'année d'inscription l'âge de dix-huit ans,
2. L'inscription se fait suivant les modalités et conditions définies suivantes :
  - 2.1. Le contrat d'inscription est dûment complété et signé (page inscription et page conditions générales).
  - 2.2. Tout dossier incomplet ou illisible est considéré comme nul et non avenu.
  - 2.3. Le contrat d'inscription est envoyé par la Poste ou par mail.
  - 2.4. L'envoi d'une inscription ne vaut que comme candidature. Son acceptation et l'attribution d'une place définitive n'interviennent qu'après paiement de l'entièreté de la formule d'étude choisie.
  - 2.5. L'inscription engage le(a) candidat(e) **pour le Cycle entier**. En signant le contrat d'inscription, le(a) candidat(e) étudiant(e) s'engage à payer le coût des études complet. Aucune réduction ou remise ne sera accordée pour raison d'absence, de retrait ou de renvoi.
  - 2.6. L'étudiant ne sera autorisé d'accéder aux cours qu'après que **toutes les modalités d'inscription et de paiement ont été réglées**. Aucun document (attestation, certificat ou autre) ne sera remis tant que toutes les obligations administratives et financières n'ont pas été remplies.
  - 2.7. Le centre Tellura se réserve le droit de refuser des inscriptions et ce par décision simple et sans recours. Il se réserve également le droit d'exclure tout participant en cours d'études, sans préavis ni remboursement quelconque, s'il contrevient à la loi, la déontologie, au règlement interne et en cas de tout comportement contraire aux usages et à la courtoisie, y compris celui pouvant porter atteinte au bien-être physique et moral des participants et des collaborateurs et au bon déroulement des séminaires, ainsi qu'aux biens de tiers loués et/ou prêtés à l'organisateur.
  - 2.8. Si les quotas d'inscription ne sont pas atteints et que l'Centre annule totalement une ou plusieurs formations avant le premier cours, il s'engage à rembourser intégralement tous les montants perçus.
3. L'accomplissement de toutes les obligations administratives et financières quant à l'inscription, donnent au/à la candidat(e) l'accès aux classes de cours (exception faite des stages pratiques organisés par ailleurs) et donnent droit à la réception des notes éventuelles
4. Les frais d'étude seront payés comme convenu selon modalités d'inscriptions.
5. Tous les montants sont payables en Belgique, uniquement sur le compte **BE 26 3631 0700 9329** Centre Tellura, tous frais bancaires à charge du candidat.
6. Les cours se tiennent aux endroits et aux dates indiqués dans la documentation. Le Centre Tellura se réserve le droit de modifier les lieux et dates sans que ces modifications ne puissent être invoquées comme raison de changement ou d'annulation du présent contrat.
7. Les participants reçoivent en fin de formation une facture et un certificat de participation, à faire valoir au point de vue fiscal et comme preuve de formation exigée par les assureurs et/ou les organisations professionnelles.
8. L'organisateur décline toute responsabilité relative à l'usage indué qui peut être fait du contenu des présentes études.
9. Tout étudiant ayant suivi tout ou partie du programme pédagogique du Centre Tellura, s'engage formellement à ne pas enseigner une ou plusieurs matières figurant au programme de formation, sauf accord contraire avec le Directeur de formation, pendant une période de trois ans pleins à compter de la date de l'obtention du diplôme final ou toute autre date à laquelle il a arrêté ses études. Tout contrevenant à cette convention s'engage à payer un dédommagement équivalent à un minimum de 200.000€.
10. Les activités du Centre Tellura sont couvertes par une assurance en responsabilité civile. Pour tout risque pouvant engager directement ou indirectement la responsabilité personnelle de l'étudiant, y compris toutes les activités et actes liés directement ou indirectement au cours, celui-ci est invité à souscrire une assurance personnelle en responsabilité (RC) auprès de l'assureur de son choix. L'étudiant est également tenu de disposer d'une assurance maladie- invalidité - accidents régulière et valide pour la Belgique.
11. Le contenu des présents séminaires est couvert par les droits d'auteur. Il est interdit de le copier et de le diffuser par quelque moyen que ce soit sans l'accord écrit de l'organisateur. Les enregistrements audio et audio-visuels sont interdits pendant les cours.
12. En cas de force majeure l'organisateur se réserve le droit de remplacer un ou plusieurs intervenants. En cas d'annulation des séminaires par l'organisateur en cours de formation, celui-ci s'engage à rembourser les montants perçus dans leur intégralité, proportionnellement aux jours de séminaires non dispensés.
13. En cas de litige, le for juridique est le tribunal de Namur.

**Date et signature du candidat :**

**(Précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)**

